

Communiqué de presse
24 Mars 2020

Fermeture des coiffeurs jusqu'au 5 avril

Lors de la réunion du Conseil des Ministres électronique de ce mardi 24 mars en pleine collaboration avec les Minsitres-presidents, il a été décidé que l'article 1 § 1 de l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 ne ferait plus exception pour les coiffeurs . Pour rappel, ceux-ci pouvaient rester ouverts à condition de recevoir leur clientèle uniquement sur prise de rendez-vous, un seul client à la fois et tout en respectant au maximum les consignes de distanciation sociale. Cette exception ne sera plus en vigueur à partir de ce soir, minuit.

Les différentes mesures prises dans le cadre de la lutte contre le covid-19 ainsi que leur durée seront évaluées vendredi prochain ce 27 mars, lors d'un Conseil National de Sécurité élargi aux Ministres-présidents. Les discussions se baseront comme à l'accoutumé sur les recommandations préalables des experts et des scientifiques.

Toute information complémentaire peut être trouvée sur le site www.info-coronavirus.be

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/Fermeture-des-coiffeurs-jusqu-au-5-avril>